

Burundi : la CENI va s'adapter à la nouvelle Constitution de juin 2018

@rib News, 18/08/2018 Source Xinhua Le Secrétaire général et porte-parole du gouvernement burundais, Phil Nzobonariba, a annoncé samedi que le Conseil des ministres a adopté un projet de loi portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) afin d'adapter celle-ci à la nouvelle Constitution de juin 2018.

Ainsi, selon le conseil des ministres, la CENI sera composée de sept membres, contrairement à cinq membres conformément à l'ancienne Constitution, ce qui impose la restructuration des commissariats dont le nombre passera de trois à cinq. Une autre innovation dans cette CENI consiste à ce que la majorité requise pour approuver les membres de la CENI par les deux chambres du Parlement est passée de "trois quarts" à la "majorité absolue", en vertu de la Constitution nouvellement promulguée. "Certaines dispositions ont été retouchées, notamment en ce qui concerne le nombre des membres des Commissions électorales provinciales indépendantes et des Commissions électorales communales indépendantes pour les adapter aux réalités observées sur terrain", a ajouté M. Nzobonariba. Le projet de loi adopté a été présenté par le ministre burundais de l'Intérieur, de la Formation patriotique et du Développement local Pascal Barandagiye, à deux ans de l'organisation des élections générales au Burundi en 2020.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});